

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le 28 septembre à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 15

Date de convocation : 23 sept. 2021

Présents : mesdames BECANNE, LAYBROS, TOMA, TOURNIER-MARRE & VERBEKE et messieurs AUSTRUI, FERRARO, LASSERRE, MUNIER, NAVARRO, PRADEL & SERENO.

Excusés : madame NAYRAC qui donne pouvoir à monsieur FERRARO, monsieur BONZOM qui donne pouvoir à monsieur NAVARRO.

Secrétaire de séance : monsieur PRADEL a été élu à l'unanimité.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 26 août 2021.

A) Travaux à la salle des fêtes

Les Conseillers municipaux ont pu constater l'avancement du chantier de réaménagement de l'espace de service. Des travaux de peinture seront entrepris prochainement, ainsi que le nettoyage du sol (traces de colle à carrelage).

Concernant le mobilier de l'espace de service : l'agencement est différent par rapport au projet et il est donc prévu de prendre contact avec le fournisseur pour avoir son avis sur la question. Eventuellement, l'espace libre restera tel quel (emplacement pour une poubelle).

S'agissant du projet de placard à installer dans l'ancien préau d'école, il faut réévaluer le besoin de stockage par l'ASCLI avant tout.

En regard du nouveau devis, le Conseil municipal donne son accord pour que les travaux de réparation des débords de toit soient commandés. Les travaux doivent être prévus en tenant compte de la fréquentation de la salle des fêtes puisqu'un échafaudage est nécessaire. La dépense sera de 11 727.78 € TTC, la subvention égale à 3 620 €.

Le budget fera l'objet d'une décision modificative.

B) Demande de subvention de l'amicale des sapeurs-pompiers de MONTGISCARD

Le centre de secours de MONTGISCARD vient d'être inauguré et ISSUS fait partie de la zone d'intervention des sapeurs-pompiers de ce nouveau centre.

L'amicale des sapeurs-pompiers nous a sollicités en vue d'une subvention.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de verser une subvention de 180 €.

C) Capteurs de CO2

Le prêt d'un appareil n'a pas été possible. Finalement, restant sur la position de la précédente réunion, le Conseil municipal a décidé, à la majorité, de ne pas acquérir de capteurs de CO2 pour l'école (*détail du vote : pour l'achat : 4, contre l'achat : 10, abstention : 1*). La mairie de NOUEILLES en sera informée ainsi que SOLEVAL.

D) Rénovation énergétique de la cantine

Ce projet doit être préparé dès maintenant pour prétendre, le cas échéant, aux financements prévus dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

L'Agence Régionale Energie Climat (AREC) sera contactée pour établir le cahier des charges des travaux ; des devis devront être ensuite sollicités pour évaluer le coût des travaux.

E) Panneau d'affichage électronique d'informations municipales

La société ACE a présenté aux élus, le 14/09/2021, un modèle de panneau déjà installé à PECHABOU, VIGOULET-AUZIL et MERVILLA.

Le Conseil municipal décide de demander une subvention au Conseil départemental pour préparer le plan de financement.

Une fois que le plan de financement sera prêt, les questions suivantes seront étudiées :

- simple face ou double face pour qu'il soit visible dans les deux sens de circulation ?
- quelle implantation en bordure de la place de la mairie sans créer une gêne lumineuse pour le voisinage ?
- afficheur multi lignes ou véritable écran graphique ?
- raccordement à la mairie pour la mise à jour des informations : liaison Ethernet ou wifi ou avec abonnement mobile ?

Il n'est pas prévu de diffuser des messages publicitaires.

Valerie BECANNE et Nicolas PRADEL doivent se renseigner auprès de la Commune de LE VERNET qui en a un (plus simple que celui proposé affichage multi lignes) afin de voir la différence de prix.

F) Recensement de la population

Après le report d'une année, en raison du contexte sanitaire, la campagne de recensement est prévue du 20 janvier au 19 février 2022.

Un agent recenseur doit être recruté :

- un emploi d'agent recenseur non titulaire est créé en application de l'article 3 1. 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, pour la période du 01/01/2022 au 28/02/2022,
- pour cet emploi, l'agent recenseur percevra une rémunération nette de 1045 € (un tiers sera versé au mois de janvier 2022, deux tiers au mois de février 2022).

Une offre d'emploi sera publiée.

G) Broyeur de végétaux

L'appareil a été livré le 07/09/2021. Une aire de stockage du broyat sera réalisée, le budget communal fera l'objet d'une décision modificative pour un montant TTC de 675 €.

Dans le cadre de ce projet, financé par la Région et l'Ademe, une sensibilisation à la gestion des déchets verts doit être réalisée envers les habitants des communes du groupement.

Avec le concours du Service Espaces Naturels et Paysagers du SICOVAL et de l'association Arbres et Paysages d'Autan, deux demi-journées sont prévues :

- samedi 16/10/2021 de 14h à 18h à MONTBRUN-LAURAGAIS
- samedi 06/11/2021 de 9h à 13h à ISSUS.

Une inscription est nécessaire, via le site <http://www.montbrun-lauragais.fr/> ou sur le site <http://www.commune-issus.fr/>

L'idée est que les habitants apportent des déchets verts à broyer puis repartent avec des copeaux de bois et des supports de sensibilisation.

A ISSUS, une brochure sera distribuée dans les boîtes aux lettres, mi-octobre, pour faire connaître cet évènement.

H) Site Internet communal

Il n'a finalement pas été possible de mettre à jour notre site en y ajoutant l'application LISIO destinée à favoriser l'inclusion numérique (cette application génère dynamiquement, en fonction des difficultés de chaque visiteur, un affichage adapté et simplifié). C'est la configuration ancienne de notre site qui empêche cette mise à jour.

Le site n'est pas non plus « responsive design » : la mise en page n'évolue pas pour que le contenu s'adapte à l'écran quel que soit le terminal utilisé (smartphone, tablette, ordinateur de bureau, TV).

François MUNIER est chargé d'étudier la modernisation de ce site Internet.

I) Agenda

- prochaine réunion du Conseil municipal : jeudi 04/11/2021 à 18h15 ;
- réunion du CCAS : jeudi 14/10/2021 à 18h15 (l'organisation du repas des Aînés sera à l'ordre du jour).

Sont décalés d'une semaine :

- fête du personnel : vendredi 17/12/2021 à 19h ;
- repas des Aînés : dimanche 19/12/2021 à midi.

J) Questions diverses

1) suite à une démonstration concluante, une autolaveuse à batteries sera achetée prochainement pour l'entretien des bâtiments communaux (autonomie 2h, coût TTC : 3 800 €).

2) élagage le long les lignes téléphoniques :

- il a été constaté que les techniciens ont commencé le déploiement de la fibre optique même aux endroits où les travaux d'élagage n'ont pas été réalisés, contrairement à ce qui a été prévu avec PCE Services ;

- le CCAS va examiner une situation particulière lors de sa prochaine réunion.

3) l'aménagement de talus qui avait été réalisé en 2010 près de l'école est fortement dégradé et sera supprimé.

4) le sol de l'ancien préau d'école sera repeint bientôt par Michel LASSERRE. Deux murs extérieurs seront aussi repeints, à proximité. Christophe FERRARO fera réaliser quelques travaux préalables.

5) l'ancien placard en formica de la cantine sera converti en bar en y ajoutant des roulettes. Il devra être transporté à l'atelier pour cette transformation.

6) Rencontres de proximité proposées par Enedis : aucun élu n'est disponible pour y assister.

7) Ronald AUSTRUI indique que Ludovic CLUZEL, habitant d'ISSUS, est éducateur au sein de l'association Parenthèse, association qui intervient pour le compte du SICOVAL dans le cadre d'un marché public et qui propose un service éducatif pour les jeunes du territoire. Monsieur CLUZEL a proposé de venir faire des animations à ISSUS (battle archery et air foot), le 13 et 20 novembre, pour les jeunes du village. Un goûter sera prévu.

8) Véronique VERBEKE demande s'il ne faudrait pas faire un marquage au sol pour le STOP situé au bout de la rue des Vignes afin d'éviter que les automobilistes empiètent trop sur la route départementale pour améliorer leur champ visuel. Le problème est dû aux murs en gabion qui ont tout de même l'avantage de faire ralentir la vitesse de circulation, en donnant l'effet d'une chaussée rétrécie.

Séance levée à 21h. Prochaine réunion : jeudi 04/11/2021 à 18h15